



CDEN du 14/02 /23
Département de l'Hérault
Compte-rendu du SNALC

➤ **Présents :**

M. Moutouh (Préfet), M. Mauny (IA-DASEN), M. Calvat (vice-président du Conseil départemental), M. Bost (IA-DAASEN chargé du 1er degré), M. Raymond (IA-DAASEN), Mme Masneuf (SG-DSDEN 34), M. Herrada (directeur des moyens éducatifs Conseil départemental), Mme Deldem (DDEN), M. Munier (SME 1er degré et collèges), M. Capdeville (SME), Mme Sebbar (Personne Qualifiée de Préfecture), Alain Romero (Personne Qualifiée du Conseil Départementale), Mme Dombre-Coste (1^{er} adjoint de la Mairie de Montpellier), Pierre Polard (Maire de Capestang), M. Doutremepuich (Maire de Causse de la Selle), M. RAFFI Michel (PEEP), M. Cros (PEEP), Mme Barylo (FCPE), M. Bowen (FCPE), Mme Durand (FCPE).

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

➤ **Déclarations liminaires** : SNALC / UNSA/ FSU / FO / Sud Education / FCPE / DDEN.

1^E THEME ABORDE : CARTE SCOLAIRE 1D

Présentation de l'administration

Dotation de L'Hérault = 22 ETP pour la rentrée prochaine.

M. le DASEN évoque la solidarité académique (par rapport aux autres départements qui perdent des postes – Gard / Lozère / Aude) au bénéfice de l'Hérault, malgré le prévisionnel de 600 élèves en moins. Il réaffirme que le taux d'encadrement ne se dégrade pas (5.83) à la rentrée 2023.

Il prévoit une moyenne de 23 élèves par classe même si certaines écoles ont un effectif supérieur (jusqu'à 27-28 élèves par classe).

A la rentrée 2023, il y aura 612 écoles : 17, 96 élèves Elèves/Classe en EP ; 24, 06 Elèves/Classe HEP. La médiane de l'école-type de l'Hérault est de 6 classes.

10,66 % des PE sont dédiés au remplacement, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale (autour de 9%). + 180 postes depuis 2013 ont été créés pour le remplacement

Répartition des emplois : 82,40% face à élèves et 17,60% non rattachés administrativement aux classes ; Le DASEN rappelle que de nombreux postes de RASED restent vacants.

Sur le plafonnement à 24, le **SNALC** a demandé de préciser si le taux calculé se basait sur le réalisable ou le réalisé effectivement dans les écoles. M. le DASEN répond qu'il s'agit du réalisable mais qu'une autre organisation est de la responsabilité du directeur d'école.

M. le DASEN rappelle les 4 créations des dispositifs ULIS dans le 1^{er} degré et précise qu'il est essentiel de maintenir la continuité de l'École inclusive pour la prise en charge dans le Second Degré : il n'est pas en capacité d'en ouvrir davantage.

Il souligne qu'il porte une attention particulière aux effectifs dans les territoires suivants : zone de montagne, zone de revitalisation rurale et Quartier Politique de la Ville.

M. Le DASEN précise que la carte scolaire n'est que provisoire et fera l'objet de réajustements dès juin et jusqu'en septembre, mais il dispose d'un seul poste en réserve.

Possibilité de fermer en juin si les prévisions de cadrage sont fausses (d'autant que les services ont travaillé sur un prévisionnel plus fort) afin de limiter les fermetures de dernière minute.

Ce qui a été discuté avec les OS, les représentants des communes et les associations de parents

Les situations de fermeture de classes dans certaines écoles ont été abordées :

- Ecole maternelle André Malraux de la Grande-Motte (rappel de la problématique liée à l'installation d'un privé hors contrat),
- Ecole élémentaire de Florensac (ajoutée aux écoles en surveillance pour juin),
- Ecole Mario Roustan de Lunel,
- Ecole d'Alignan du vent,
- Ecole maternelle Pasteur à Montpellier,
- Ecole maternelle Goethe à Montpellier,
- Ecole maternelle Hélène Boucher à Montpellier,
- Ecole primaire Dickens à Montpellier (cumul de difficultés avec SI allemand).

Des demande d'ouvertures sont formulées :

- l'école Jules Simon (ULIS + UP2A) à Montpellier-Sud,
- Lunel-Viel,

La fusion Kipling-Baudelaire : demande d'annulation formulée par plusieurs OS => refus du DASEN.

Ecole primaire d'Abeilhan : intervention d'un représentant des communes soutenu par la FCPE, et plusieurs OS dont le **SNALC** => Le DASEN y répond favorablement.

Les mesures de bienveillance suite aux fermetures sur les décharges de direction ne sont plus mises en place cette année. Le DASEN précise qu'elles étaient localisées.

La non-attractivité de l'ULIS soulevé par les OS. Le **SNALC** fait remonter à M. le DASEN les manques en formation face à des élèves relevant d'ITEP et IME.

Le DASEN précise que 4 EMAS font le travail pour être au plus près de la réalité.

VOTE : POUR → 7 (associations de parents, représentants mairies)
CONTRE → 10 (toutes les OS)

2^E THEME ABORDE : RENTREE SECOND DEGRE 2023-2024

M. le DASEN présente l'historique de la **dotation d'emplois en collèges**.

Positif : 21, 8 ETP créés en 2023 ; après deux creux en 2022 (5) et en 2021 (8,6).

Puis, il souligne les lignes fortes de cette prévision pour le Second Degré :

- Assurer l'évolution démographique (+572 élèves) soit + 1,20 % d'élèves
- 19 ouvertures selon la même logique que le 1^{er} degré
- Stabiliser les indicateurs E/D à 26,40 et H/E à 1,4 (pas de dégradation) ;

M. le Vice-Président du CD34 présente le projet de **sectorisation de St Geniès des Mourgues** sur Castries ; il rappelle que la réunion avec les OS et associations de parents a eu lieu en janvier pour une mise en œuvre en 2023.

Il demande que les OS fassent passer le message de la démarche départementale à savoir que les concertations se font avec des organisations représentatives au niveau départemental.

Dès 2023, il s'agira de rattacher les 3 niveaux de la 6^{ème} et la 4^{ème} (avec des dérogations possibles des familles pour les élèves entrants en 5^{ème} et 4^{ème}).

Le but est de désengorger le collège de Baillargues. Néanmoins cela se fait hâtivement au détriment du bien-être des élèves et des personnels.

VOTE des OS : POUR → 2 (UNSA)
CONTRE → 0
ABSTENTION → 8 (dont le SNALC)

QUESTIONS DIVERSES

Questions du SNALC

Question 1 → Sur les nouveaux ZIL quelle est la logique des implantations des postes ?

Réponse du DASEN : L'équilibre des ressources est regardé.

Nous faisons remarquer que certaines écoles sont dotées de plusieurs ZIL alors que d'autres n'en n'ont pas, sachant qu'un ZIL est une ressource pour l'école d'implantation lorsqu'il n'est pas en remplacement effectif. Il répond qu'il y a des possibilités d'intervenir dans d'autres écoles via les IEN.

Question 2 → sur les suppressions à Agde (QPV mais non REP), comment rétablir une équité ?

Réponse du DASEN : Il y a une vigilance sur ces écoles sans le bénéfice du label mais avec des difficultés multiples. Une fermeture (Ferry) a été annulée.

Question 3 → quels sont les motifs des fusions d'écoles ?

réponse du DASEN : il explique qu'il recherche la continuité de l'accompagnement des enfants.

Il préfère une direction en décharge pleine ; elles empêchent pour lui la fermeture de classes. Les écoles fusionnées n'excèdent pas 15 classes.

Autres questions

- Comment s'effectuera la mise en œuvre de l'approfondissement ou du soutien des mathématiques et du français en 6^{ème} ?

La suppression de l'heure de technologie finance la mesure avec un soutien français attribué au 1^{er} degré.

- Des classes ULIS voient leur effectif monter jusqu'à 15. M. le DASEN explique qu'il est dans la bienveillance quand il accueille tous les élèves au-delà de ce seuil de 12 y compris les élèves notifiés ITEP ou IME. Un travail avec l'ARS est mené.

